

Francophonies d'Amérique



Une forme de purification de la langue : étude des jurons et des gros mots chez des minoritaires francophones, le cas des Acadiens

Sylvia Kasparian and Pierre M. Gérin

Number 19, Spring 2005

L'Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005314ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005314ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Kasparian, S. & Gérin, P. M. (2005). Une forme de purification de la langue : étude des jurons et des gros mots chez des minoritaires francophones, le cas des Acadiens. *Francophonies d'Amérique*, (19), 125–138.
<https://doi.org/10.7202/1005314ar>

UNE FORME DE PURIFICATION DE LA LANGUE :
ÉTUDE DES JURONS ET DES GROS MOTS
CHEZ DES MINORITAIRES FRANCOPHONES,
LE CAS DES ACADIENS

Sylvia Kasparian et Pierre M. Gérin

Université de Moncton

GRICC (Groupe de recherche interdisciplinaire sur les cultures en contact)

LADT (Laboratoire d'analyse de données textuelles)

Tous se souviennent des premiers mots prononcés par un personnage rabelaisien haut en couleur, Frère Jean des Entommeures, au moment où il interrompt un service célébré par ses confrères qui cherchent à s'attirer la protection divine contre les troupes picrocholines qui envahissent leurs terres : « C'est, dist il, bien chien chanté! Vertus Dieu, [...] Je me donne au diable s'ilz ne sont en nostre cloz et tant bien couppent et seps et raisins qu'il n'y aura, par le corps Dieu! de quatre années que halleboter [c.-à-d. grapiller] dedans. Ventre saint Jacques! » (Rabelais, 1965 : 239). D'évidence, ce sont surtout les jurons prononcés par le personnage qui font de ce dernier un moine atypique. Ces jurons qui invoquent le nom du Seigneur, de son adversaire et des saints constituent des blasphèmes, dont proviennent en droite ligne maints vieux jurons acadiens et sacres québécois.

Il y aurait lieu de s'interroger sur la manière dont les Acadiens, qui ont hérité d'une langue fort proche de celle de Rabelais¹, mais qui, à la différence des Québécois, vivent une situation de langues en contact et de communauté minoritaire, s'y prennent pour exprimer les jurons et les gros mots.

À ce sujet, le principal artisan de la Renaissance acadienne, le grand écrivain et lexicographe Pascal Poirier, fait l'observation suivante, généralement admise : « Les Acadiens [...] n'ont jamais été [...] jurifs » (1928 : 260). Se pose alors la question suivante, à laquelle la présente étude tente de répondre : en l'absence d'un tel moyen d'expression de l'affectivité dans leur langue, à quel(s) mode(s) de substitution ont-ils recours?

Le corpus

Il faut noter, tout d'abord, les difficultés éprouvées dans l'établissement d'un corpus de gros mots et de jurons. Par exemple, dans son étude sur l'origine du juron religieux québécois, René Hardy doit se baser sur les témoignages des évêques et sur des témoignages judiciaires pour pouvoir affirmer « que l'on sacrait abondamment dans la vallée du Saint-Laurent pendant tout le XVIII^e siècle » (1989 : 104-105).

Le corpus que nous utilisons est mixte. D'une part, nous avons recours à des œuvres littéraires acadiennes, anciennes et récentes, qui contiennent ces formes d'expression. Elles sont relativement peu nombreuses à cause des contraintes sociales, morales et économiques auxquelles sont soumises leur publication et leur édition. Elles offrent l'intérêt de rassembler des attestations de l'existence de telles formes. On doit tenir compte toutefois de l'aspect stylistique, les écrivains faisant œuvre littéraire, jouant avec la langue, innovant. Précisons que l'on ne trouve pas de traces écrites de jurons acadiens avant la fin du XIX^e siècle.

D'autre part, nous avons exploité un ensemble de deux sous-corpus actuels constitués de conversations spontanées entre amis ou en famille, enregistrées dans le sud-est du Nouveau-Brunswick; il comprend le corpus chiac Kasparian H99 et le corpus Kasparian-Léger H2004. Le premier (8 290 mots) contient des échanges, entre jeunes de 18 à 25 ans, qui ont lieu dans différentes situations de la vie quotidienne (discussions entre amis, entre membres de la même famille, autour d'un repas, devant le téléviseur, dans une chambre, etc.). Ce sont des conversations intimes entre pairs. Le second, quant à lui, a été établi à partir d'une seule situation de communication. Il s'agit d'une discussion entre les membres d'un groupe musical qui joue du « heavy metal » et leur gérante. Tous sont âgés de 20 à 25 ans. Ils parlent surtout de leurs projets et de la programmation de l'année. Bien qu'elle ait été programmée, cette réunion se déroule sans formalités.

Ces deux ensembles de données ont été réalisés pour les besoins de plusieurs cours de linguistique par des étudiants qui ont obtenu des locuteurs l'autorisation qu'ils se fassent enregistrer et que leurs productions langagières soient utilisées dans des recherches en linguistique. C'est à l'intérieur de ces corpus de « conversations naturelles » entre jeunes Acadiens, déjà assemblés, que nous relevons et étudions des jurons et des gros mots.

Leur analyse, menée dans la perspective du contact de langues, a révélé que les gros mots en acadien suscitaient de nombreuses questions sur le plan linguistique, ce qui nous a conduits à soumettre les transcriptions informatisées à des logiciels d'analyse textuelle. Le logiciel SPHINX² nous a permis, grâce à ses dictionnaires automatiques, de relever tous les gros mots et jurons contenus, de constituer un dictionnaire électronique des gros mots en acadien et d'étudier ensuite la distribution de ces productions selon les locuteurs et les corpus.

Enfin, nous avons effectué de petites enquêtes vérificatrices auprès de jeunes d'âge scolaire (écoles Mathieu-Martin et Vanier) et d'adultes de 45 à 60 ans vivant dans la région de Moncton, qui nous ont permis de relever des attestations intéressantes.

Ainsi, la variété des sources, écrites et orales, spontanées et travaillées, s'étalant dans le temps, permet de rendre compte de la multiplicité des formes employées, des principales tendances observées et des changements effectués.

Distinctions

C'est bien, pour reprendre la terminologie de Pierre Guiraud, à la « cacophonie » (1975 : 24) (c'est-à-dire au « parler mauvais ») en acadien que nous avons affaire, celle-ci se caractérisant par l'emploi de mots interdits, grossiers, dévalorisés. Il est cependant nécessaire de procéder à des distinctions entre plusieurs façons de s'exprimer apparentées dans le domaine du « malparler », savoir les gros mots, les injures et les jurons. En effet, voilà des réalisations qui sont fort proches les unes des autres. Elles se distinguent cependant par certaines particularités de forme, d'emploi et de sens.

Les gros mots

Le gros mot constitue une appellation générale, englobante, inclusive, ainsi que l'a bien noté Littré : « Fig. et familièrement. Gros mot, parole offensante ou de querelle. [...] De gros mots, des jurements. Familièrement. Gros juron, jurement grossier. Lâcher de gros jurons. De gros mots, des paroles un peu libres, qui sentent la gaudriole » (1957 : 296). C'est bien une telle perspective ouverte qu'adopte Pierre Guiraud : « C'est pourquoi la plupart des gros mots sont des injures et des jurons, sont utilisés comme injures et, réciproquement, les injures sont dans la majorité des cas constituées par des gros mots » (1975 : 27). Outre l'aspect générique, le gros mot se caractérise par l'emploi d'un ou de plusieurs lexèmes appartenant au registre bas : *Le trésor de la langue française informatisé (TLFi)* définit le gros mot comme « un mot grossier ou trivial³ ». S'ajoute une intention provocatrice dans son utilisation, comme l'a relevé Alain Rey :

Gros mot. Mot bas destiné à choquer. [...] Il y a une fonction du gros mot, injonctive, performative et anti-sociale. [...] Le mot bas, en effet, est destiné à choquer, à mettre en pièce le système social, fondé sur un certain respect, au moins apparent, d'autrui, il rompt avec l'interlocuteur, clame les droits du moi, ou du nous [...] (1992 : art. « gros mot »).

Le gros mot est surtout un mot qui heurte les bienséances, ce qui en est la cause est non tant le signe par lui-même que son emploi. Dès lors intervient une nouvelle distinction, l'interdit, le tabou : « Un gros mot est un mot interdit, un mot à travers l'usage duquel se manifestent les tabous d'une société. La notion de gros mots est une notion fondamentalement sociale et de ce fait susceptible de variation, variation selon les sociétés, le groupe social, variation dans le temps » (Rouayrenc, 1996 : 5).

Si le gros mot existe, c'est parce qu'il y a une norme, très fortement ressentie, car elle concerne des domaines frappés d'interdit. Toute enquête se heurte à des réticences. Les gros mots sont ce que les gens considèrent comme tels, c'est-à-dire tout ce qui relève d'un domaine tabou. Dans la plupart des cultures occidentales, trois domaines sont particulièrement concernés : la religion, l'activité sexuelle, et tout ce qui touche la fonction excrémentielle, la défécation en particulier. On doit noter, chez le locuteur ou le scripteur, qu'il y a pleinement conscience de cette norme qui a été intériorisée dès l'enfance.

Les injures

L'injure, quant à elle, peut ne contenir aucun mot grossier, bien que ce soit le cas contraire qui se présente le plus souvent. Elle est dirigée vers quelqu'un, un destinataire, sur qui elle vise à produire un effet en l'offensant :

Geste, procédé, parole ou écrit adressés directement et délibérément à une personne pour l'offenser. Synon. affront, offense [...] En partic., souvent au plur. Parole offensante, qualification ressentie comme outrageante ou interjection grossière adressée à quelqu'un. Synon. invective, insulte, gros mot, quolibet [...]⁴.

Ainsi, les injures vont des invectives d'Achille et du Capitaine Haddock, aux insultes faisant intervenir les tabous sociaux et remettant en question l'honneur des représentantes de la famille du destinataire, principalement la mère et les sœurs.

Les jurons

Pour leur part, les jurons, anciennement *jurements* (forme qui survit communément en Acadie), et localement *juremagnes* (dans la baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse), se caractérisent par l'implication de la fonction expressive du langage dans leur formation, par leur grossièreté et, surtout, par leur invocation du nom de Dieu :

A. Exclamation offensante à l'égard de Dieu qui traduit une réaction vive de colère, dépit ou surprise [...].

B. *P. ext., fam.* Interjection ou exclamation grossière ou familière qui traduit une réaction vive de colère, dépit ou surprise. Synon. vieillir ou littér. Jurement [...]⁵.

Les vieux jurons français sont indéniablement les ancêtres de nombreux jurements acadiens et sacres québécois. Ces derniers ont toutefois leurs caractéristiques (formation, sens, emplois, fonctions) et leur histoire, comme le précise René Hardy : « Bref, le sacre d'ancienne forme avait principalement visé Dieu et le corps qu'on lui attribuait ; celui qui naît au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle s'en prend surtout au Christ, aux vases liturgiques et à certains objets de culte » (1989 : 103-104).

Ainsi, on peut distinguer, en Acadie, trois façons d'exprimer son affectivité et son émotivité : les gros mots, les injures et les jurons; on remarque l'importance qu'y prennent, à des degrés divers, la fonction expressive, la grossièreté, la transgression de l'interdit, la brièveté et la condensation des énoncés.

La survivance d'anciennes formes

Certes, ce qui surprend le visiteur francophone en Acadie, c'est principalement, dans le parler régional, la survivance d'anciennes formes langagières, vestiges du français préclassique, du français qui précède l'Académie française (1634), les *Remarques* de Vaugelas (1647) et les chefs-d'œuvre de la célèbre génération d'artistes et d'écrivains du Grand Siècle. Et n'y échappent pas, en marge de la langue normative, les formes condamnées qui, elles aussi, ont pu s'installer, se développer et faire souche sur le

« nouveau » continent. Selon la tradition, nombre d'entre elles s'en prennent à Notre Seigneur, aux saints et au diable.

Le monument lexical, le survivant, l'impérissable est bien constitué par l'ancien « sacré dié » (c'est-à-dire *sacré Dieu*), qui est à l'origine d'une nombreuse famille en terre acadienne. Il convient, à ce sujet, de citer cette observation de Pierre Guiraud :

Sacré adjectif sert à renforcer le sens péjoratif d'un substantif; *sacré*, interjection, est un juron d'abord blasphématoire puis bientôt utilisé à toutes fins. Cet emploi est si répandu que *sacré* est apparu comme le *juron* par excellence [...] La fréquence du mot et la censure que lui oppose la politesse ont d'autre part entraîné sa déformation; et il présente des variantes euphémiques nombreuses qui affectent à la fois le radical et la terminaison (1975 : 109-110).

Pour sa part, Marichette a pris soin de noter de nombreuses formes qui en dérivent : *kerjé*, *querjé*, *sapré*, *sapré j'hé*, *satré*, *sacarjé*, *sac kerjé*, *sakerjé*, *sakurjé*. À celles-ci se rattachent la fameuse exclamation de la Sagouine maintes fois répétée dans le texte, *sacordjé* (Maillet, 1971), souvent employée avec l'adverbe d'opinion positive *oui* (p. 15, 27, 32), et celle qui sert de titre à une pièce de Claude Renaud, *sacordjeu* (1979).

Il faut se garder d'attribuer à ces jurons, comme à ceux qui mettent en cause Dieu et le diable, une valeur blasphématoire. Cette dernière, en effet, a connu une usure progressive avant de s'effacer. Sous la plume de plusieurs écrivains et dans la bouche de maints locuteurs acadiens, les anciens jurons perdent leur sens « transgressif » et apparaissent comme des formes plus adoucies, « attendries », qui atténuent l'effet scandaleux. L'un d'entre eux, *sacordjé*, est même devenu un cri de ralliement, un signe de reconnaissance, un marqueur d'appartenance culturelle.

Pour sa part, Marichette utilise une variété de formes invoquant l'un et l'autre des deux adversaires, céleste et infernal, les variantes graphiques répondant à un jeu littéraire et rendant compte aussi de différences dans le traitement phonologique : *Dieu merci* (p. 53), *mon g'hieu* (p. 57), *mon j'hieu* (p. 77), *Mon J'hieu* (p. 74), *J'hieu merci* (p. 61, 71), *Mon j'heue* (p. 80), *mon j'heu* (p. 91, 95); *jâble* (p. 57, 62). On note, dans cette série d'invocations, le recours au déterminant possessif de la première personne. Des « adoucissements » apparaissent dans l'emploi d'autres formes : *sacristie* (p. 93), *ma fri* (c.-à-d. « ma foi », p. 53⁸), *ventraiche de baleine* (cette forme fantaisiste consiste en une double substitution, d'abord celle d'une partie du corps de *Dieu* par des entrailles, facilitée par l'emploi d'un lexème régional dérivé de *ventre*⁹, ensuite celle de *Dieu* par un cétacé, p. 81). Enfin, on remarque l'utilisation de deux jurons apparentés, hérités de la vieille langue : *bougre* (p. 56), *bigre* (p. 67), *bigre de chieng* (unité syntagmatique, p. 60) et *boingre* (survivance régionale d'une forme ancienne et dialectale, p. 59).

Antonine Maillet, quant à elle, place dans la bouche de son héroïne des jurons adoucis, acceptables. Viennent en premier lieu des vocatifs, les invocations au Seigneur et à sa mère, avec des expansions, des modificateurs, dont la fonction est d'atténuer la portée offensante du régisant : *Jésus-Christ* (p. 59), *Jésus-Christ du Bon Djeu* (p. 39, 74), *Jésus-Christ de Bon Djeu des saintes viarges et martyrs confesseurs* (p. 48), *Sainte Mère de*

Jésus-Christ (p. 75), *Sainte Mère de Djeu le Père* (selon la religion catholique, il ne s'agit plus de la deuxième personne de Dieu, le Christ, le Fils, dont la mère est Marie, mais de la première, le Père; surprenante dans la bouche d'une telle personne, cette exclamation expose un problème théologique, p. 74). Semblable remarque peut être faite au sujet de la série d'imprécations mettant en garantie la foi en Dieu : « ma grand foi » (p. 22), « m'a [sic] grand'foi! » (p. 77), « ma grand foi Djeu », (p. 67), « ma grand'foi Djeu! » (p. 87), « ma grand foi Djeu oui » (p. 48), « ma foi du Bon Djeu » (p. 67, p. 77 – deux occurrences). En tout cas, l'héroïne affirme qu'elle ne blasphème pas, à la différence de son mari, dont elle ne tolère pas les débordements : « Mais je le fais taire. J'allons pas nous mettre à blasphémer, sacordjé! » (p. 92).

Ainsi, la persistance de formes vétustes s'effectue au prix d'une usure progressive et d'un affaiblissement sémantique important : déjà sentis comme vieux, à l'heure actuelle, ils risquent prochainement de devenir des archaïsmes avant de disparaître.

Les emprunts à l'anglais

Un phénomène, observable à la fin du XIX^e siècle, mais très manifeste à présent, se produit : le recours par les locuteurs et les scripteurs acadiens à des unités lexicales provenant de la langue de la majorité, pour exprimer des jurons et des gros mots¹⁰.

À ce trait caractéristique du parler acadien, Raymond Guy LeBlanc consacre un poème intitulé « Je suis acadien ». Il convient d'en citer les deux premiers vers qui décrivent minutieusement la situation d'énonciation :

Je jure en anglais tous mes goddams de bâtard

Et souvent les fuck it me remontent à la gorge (1972 : 53).

Ce « mauvais » parler en langue majoritaire dans la langue minoritaire, voilà un sujet qui retient l'attention de tout observateur de la réalité linguistique acadienne.

Il faut préciser que ce phénomène est très dynamique dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Dans le nord et le nord-est du Nouveau-Brunswick, on assiste à un processus distinct et similaire tout à la fois, l'adoption de mots appartenant à la langue majoritaire limitrophe, principalement les sacres québécois.

Les emprunts directs

À l'évidence, sont très nombreux les emprunts directs, simples ou multiples, allant même jusqu'aux phraséologismes. Le tableau 1 présente les jurons acadiens empruntés directement à l'anglais, les plus fréquemment utilisés dans notre corpus.

Tableau 1
Les emprunts directs les plus fréquemment employés
du corpus de jurons acadiens

Forme	Catégorie grammaticale
bitch / biatch	nom
fuck / frig	à l'orig. verbe, emplois variés
fuckin' / friggin'/freakin'	employé comme adjectif
fucking crazy mother fuckers	loc. nominale
fuckin' right / fuckin' Christ	loc. interjectives verbales
holy frig / holy fuck	loc. interjectives verbales
holy shit	loc. interjective nominale
holy Mac	loc. interjective nominale
shit / shoot	nom
shitload	nom
shitty / crappy	adjectif
What the fuck	phraséologisme
What the fuck is going on	phraséologisme
What the hell	phraséologisme
piss off	verbe

Il a paru utile de présenter cinq exemples de ces productions dans leur contexte :

- (1) 4 J hey T I guess que vous avez eu à (moitié de la misère à) parler au
5 R guy au park
6S (whip out ton compilation 506)
 fucking right
- (2) 2-93 F4 : Ah / ça c'était comme une *shitty crappy* excuse ben c'est touT
 des freaks comme Daniel
- (3) 4-10 F10 : *Shoot* / switch les juste de place / des fois ça workera une
 minute ou deux
- (4) 12-120 F31 : J'étais comme *fucking Christ* / anyways so là c'est ça j'i
- (5) 45 S le monde à Kedgwick là / c'est des *fucking crazy mother fuckers*

La plupart des emprunts directs constitués d'unités simples sont employés comme verbes, noms et adjectifs. S'y ajoutent des groupes syntaxiques précédés de l'adverbe interrogatif *what*. On note la forte productivité en acadien de *fuck* et de *holy*, qui entrent dans des combinaisons syntaxiques variées. La réunion de ces deux formants dans un juron est particulièrement intéressante : elle joint deux champs sémantiques tabous dominants, la religion et l'activité sexuelle. Force est de constater une grande économie formelle et une certaine indigence sur le plan de la créativité lexicale.

Les emprunts intégrés

En revanche, là où apparaît une tendance originale très dynamique, c'est dans l'intégration des emprunts dans la langue d'accueil. Les locuteurs et les scripteurs acadiens adaptent ces mots et expressions de la langue majoritaire au système de leur propre parler régional minoritaire. Ainsi transformés, ces derniers s'installent dans le lexique acadien où certains font souche. Ce qui retient l'attention de l'observateur, ce sont plus particulièrement « le degré d'intégration et le plan de la langue touché » (Kocourek, 1982 : 135).

Il faut distinguer, en premier lieu, « l'intégration phonique » (p. 135) : l'adaptation se fait grâce au remplacement des phonèmes anglais par une série d'équivalents français produits par imitation approximative. Souvent, les unités empruntées présentent des variantes. L'intégration atteint un stade plus avancé quand elle se manifeste par une adaptation graphique.

On doit, en second lieu, considérer « l'intégration lexico-morphologique » (p. 135). Elle se produit quand les emprunts deviennent à leur tour productifs et qu'ils sont à l'origine d'authentiques nouveaux jurons locaux, surtout par le recours au mode de la dérivation suffixale. Celle-ci consiste à ajouter à la base lexicale empruntée un suffixe productif régional. Nous atteignons là, précisément, le point ultime dans l'échelle de l'intégration, comme l'a remarqué Louis Guilbert : « Un mot étranger, dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morpho-syntaxique français est véritablement intégré à notre langue » (1975 : 97). Cette remarque s'applique particulièrement bien aux jurons acadiens d'emprunt.

De nombreux emprunts intégrés apparaissent dans la correspondance de Marichette (1895-1898) : ils appartiennent à deux registres lexicaux distincts. Le premier est constitué de jurons prenant à partie le diable. On distingue des adaptations de *damned* : *bideche*, *daiche*, *dainche*, *dèche*, *deme*. On remarque aussi une déformation de *hell* : *hèche*. Le second comprend des jurons invoquant Dieu. Parmi ceux-ci, occupent le premier rang une altération de *god* : *gaudolle*, et une modification de la locution *For God's sake!* en *gâde sèque*. Suit une modification de *goddam*, la forme *gadelle*¹, qui a engendré un dérivé verbal, *gadeller*, *gaddeller*. Viennent enfin les transformations avec dérivation de *by gosh* : *gâche*, *gâchette*, *gâchine*.

C'est d'ailleurs à un dérivé de cette forme que Guy Arsenault a recours à deux reprises dans la même strophe d'un poème. Il intervient comme premier élément dans la formation d'un syntagme prépositionnel :

ej veux yank ouère
gachette de helle
d'la marde!
et on boira à votre santé
gachette de helle (1973 : 22).

S'ajoutent à ces productions des exemples d'emprunts intégrés phonétiquement, morphologiquement et syntaxiquement tirés des corpus oraux :

- (1) *Helle* pour *hell*
(2) 15-73 F38 : C'étaient des gorilles *eujasses*
A & F37 : *Eujasses* ((rires))
15-78 F36 : *Eujasses* / wow faut j'utilise ça / *eujasse* / *huge-ass*
(3) *laidasse* pour (*laid-ass*)
(4) alle [=elle] es- tu *pissé off*?
F6 : Ça me *pisse* assez [= tellement] *off*!
5-56 F13 : Booger *s'a pissé off* après lui

Or, il est intéressant de remarquer que, dans le français hexagonal actuel, deux domaines langagiers sont investis par des jurons d'emprunts américains : la langue des jeunes et celle des branchés, la dernière cherchant à faire jeune et à paraître au courant. D'une part, on a la langue des imitateurs du rap américain, très sonore, avec accompagnements gestuels :

Nous objectera-t-on les durs mots du rap ou présentés come tels par leurs utilisateurs, avec ses *motherfucker* et ses *sucker* (connard), *jerk* (idem), *asshole* (trou du cul) et autres *fuckin faggot* (sale pédé), dont apparemment cette « culture » raffole et redemande? Il sera facile de répondre que le fait de [...] dire en anglais [...] des mots qui existent chez nous depuis toujours, ne revient pas à faire du neuf! Et encore moins à aiguiser les arêtes (Merle, 2004 : 91-92).

On peut ajouter à cette série l'exemple suivant, caractéristique de la langue des banlieues, qui contient le *F word* accolé à un mot provenant du verlan : « Fuck les keufs (p. 52) [= les flics] ». D'autre part, on a celle de la branchitude, caractérisée par un savant dosage de la langue des jeunes, de l'argot et des américanismes, ceux-ci occupant une place avantageuse :

Importations américaines? De fait, *fuck* fait florès! C'est un peu l'équivalent américain de notre « va te faire enculer! ». Avec, en sus, le médius en l'air, S.V.P. (plus rarement l'index). Contrairement à *fuck you* qui, lui, sonnerait trop directement « cité », ça fonctionne très bien chez les branchés ou les branchouillés qui l'emploient à tout propos pour « je n'en ai rien à faire! ». (Fuck le portable! Fuck les vacances! Fuck les feux rouges! etc) (p. 51-53).

Dans le cas particulier qui nous intéresse, les emprunts à l'anglais du lexique injurieux acadien, qu'ils soient directs ou intégrés, suscitent des questions, surtout en raison de leur nombre ou de leur masse lexicale : à la différence des exemples cités en franco-français, la quasi-totalité du lexique des jurons et des gros mots régionaux est investie, à l'heure actuelle, par des formes d'origine étrangère, appartenant à la langue majoritaire. Certes, nous avons affaire à une innovation lexicale majeure, mais celle-ci ne présente-t-elle pas des conséquences sur les plans linguistique et culturel?

Sens

Ce trait du parler acadien, l'expression des jurons et des gros mots en anglais, a été bien observé par plusieurs auteurs. Marichette en tire une courte anecdote humoristique : « Y a reinque des fois le vieux Pite qui s'fâche et qui jure en anglais, quanqui buche avec sa vieille hache ébrèché. Et pi quanque j'y demande ce qui dit là, i dit qu'il prie en anglais » (p. 61). Pour sa part, en créant une opposition entre les anciens jurons, qui ont perdu leur statut de jurons, et les nouveaux, la Sagouine énonce une différence linguistique qui devient une condition : « Si ça du bon sens asteur de jurer, Jésus-Christ du Bon Djeu, je savons même pas parler anglais » (p. 39). Un tabou s'abat donc en acadien sur tout ce champ lexico-sémantique. Il y a eu évacuation effective, réussie, par les usagers, de tous les mots tabous, hors de la langue régionale. Est-ce afin de garder celle-ci propre, pure, intacte, telle qu'elle a été reçue de la mère-patrie, la langue étant devenue une valeur centrale de l'idéologie de la Renaissance acadienne que rend bien la devise du *Moniteur acadien* : « Notre langue, notre foi, nos coutumes »?

Or, on constate que plus la langue d'une communauté est en péril et plus sa vitalité est faible, plus le tabou relié à ce champ sémantique est fort et le champ inexistant dans la langue. Cela se révèle bien dans plusieurs régions acadiennes. La communauté acadienne du sud-est du Nouveau-Brunswick a une vitalité plus faible (et la langue est perçue comme étant plus en péril) que celle de la région du nord-est de la province¹². Dans le Sud, il n'existe presque pas de gros mots à l'étymologie française, alors que dans le Nord on retrouve la plupart des sacres québécois reliés à la religion. Un constat similaire a été fait dans plusieurs autres communautés minoritaires comme les communautés arméniennes de la diaspora¹³. Une première consultation auprès de linguistes travaillant sur le catalan et le basque permet d'avancer que ce même phénomène existe pour ces langues minoritaires. La figure 1 représente les continuums des degrés de péril et degrés des gros mots dans la langue minoritaire.

Figure 1

Continuums des degrés de péril et degrés des gros mots dans la langue minoritaire

- Péril(s) +

- gros mots d'origine -

L'importance du champ lexical original des jurons et des gros mots est inversement proportionnelle aux périls qu'affronte la langue minoritaire. Cette figure¹⁴ permet de rendre compte de la situation qui a favorisé l'adoption de tout un champ lexical étranger.

Ces dangers, ces peurs, permettent de distinguer l'Acadien du Québécois, selon le poète Raymond LeBlanc :

Si au moins j'avais quelques tabernacles à douze étages
Et des hosties toastées
Je saurais que je suis québécois
Et que je sais me moquer des cathédrales de la peur (1972 : 53).

Mais au minoritaire dépossédé, dépourvu d'un moyen d'expression original, authentique, à moins d'être condamné au refoulement continu, il ne reste plus qu'à singer le dominateur et ses partisans, à frimer, à s'exprimer comme lui, conformément à la situation initiale, voire à se définir comme lui :

Je suis acadien je me contente d'imiter le parvenu
Avec son Chrysler shiné et sa photo dans les journaux (1972 : 53).

Le créateur, sensible à la valeur sémantique des mots, parvient à exprimer son sentiment linguistique et à le faire partager à ses lecteurs. Ce constat tenu par un usager « chevronné » de sa langue nous interpelle : ne pouvant jurer dans celle-ci, le minoritaire est condamné à n'employer que celle de l'autre, et, partant, à adopter ses valeurs.

Conclusion

Dans le paysage jurologique acadien, pour adapter un mot de Nancy Huston (1990), il s'est produit un phénomène caractérisé par un double mouvement : l'évacuation, par la communauté linguistique, de tout un champ lexical, accompagnée de l'adoption de formes provenant de la langue de la majorité. Or il s'agit d'un domaine lexical très intime des locuteurs acadiens, auquel ces derniers ont recours pour exprimer leur émotivité et leur affectivité. Ce rejet arrête le chercheur : si, effectivement, il s'est produit dans le but de garder la langue intacte, à l'abri de toute souillure, n'y aurait-il pas lieu alors d'y voir une forme de purification linguistique? Le *TLFI* définit ainsi un des sens de *purification* : « Action de purifier quelque chose de ses imperfections. *Purification de la langue*⁵... ». On est bien au-delà du phénomène du purisme qui se contente, entre autres prescriptions, de nombreuses proscriptions. Nous atteignons un stade beaucoup plus élevé, l'éradication de tout un domaine lexical qui affecte profondément l'expression des émotions et le sentiment identitaire des locuteurs et des scripteurs.

Le phénomène actuel policé du « politiquement correct » ou de la « rectitude politique », bien que n'ayant pas une telle ampleur, n'est pas sans présenter de nombreux traits communs avec le « nettoyage » acadien : il interdit l'extériorisation des sentiments personnels et le défolement, il impose une inhibition volontaire, il a peur de la violence verbale, et il conduit à un blocage qui a été résolu du côté acadien par l'emprunt massif, et surtout dans les deux cas à une faible créativité lexicale :

Et pourtant, on ne peut s'empêcher de penser qu'une époque qui n'invente pas ses propres injures fait quand même montre d'un évident malaise, voire d'un blocage certain. Il en est qui parlent déjà, pour évoquer cette société qui ne sait plus « évacuer » correctement, de « société arectale ». Bien trouvé, n'est-ce pas? Car, si l'injure peut déboucher sur de la violence physique, il n'est pas rare qu'elle en reste au stade verbal (Merle, 2004 : 92).

Certes, parmi l'afflux d'emprunts de jurons à l'anglais, en acadien, on distingue quelques procédés lexicogènes dans la langue d'accueil. Plusieurs mots se sont adaptés et intégrés à la langue régionale, sur les plans phonique/graphique et lexicomorphologique. On note tout particulièrement le dynamisme des formes *crap*, *holly*, *shit* et *fuck*.

Quelles sont les conséquences à long terme, pour une population minoritaire, de devoir jurer dans la langue de l'autre? Cette dernière peut-elle suffire à l'expression des besoins des usagers francophones? Est-ce que la langue régionale, par le truchement du franco-qubécois et des variantes françaises hexagonales, pourra reconquérir ce domaine?

Plusieurs tendances conjuguent leurs forces. À elles seules, peuvent-elles faire pencher la balance? La première est représentée par le renouveau de la vitalité linguistique de l'acadien dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, qui laisse prévoir que ce champ lexical pourrait se modifier de nouveau. Un indice est bien la forte intégration des emprunts au système linguistique régional qui témoigne d'une puissance d'adaptation des mots de la langue voisine très dynamique. Un autre est l'emploi assez fréquent chez les jeunes de formes provenant du québécois et du franco-français, acquises par l'intermédiaire des médias. Ces tendances sont soutenues par la survivance de quelques vieilles expressions locales qu'atteste la fréquence d'emploi assez élevée du verbe *fourrer* (et à son explosion sémantique) et des formes suivantes : *fripe-moi le tchul* [= cul], *fripe-moi le trou* [= lèche...] et l'euphémisme, *fripe-moi les talons*⁶.

Un des traits marquants de cette étude est bien que les injures et les gros mots constituent, en Acadie comme ailleurs, un lieu de rencontres privilégié entre la sphère publique et la sphère privée, le domaine de l'écriture et celui de l'oralité, la culture des élites et la culture populaire.

NOTES

1. Antonine Maillet a établi des parentés linguistiques entre les parlers acadiens et la langue de Rabelais : « À cela, ajoutons que [...] l'Acadie a su conserver vivants, pendant plus de trois siècles (et cela du seul répertoire dont s'est servi Rabelais), cinq cents mots, une centaine de proverbes, une centaine d'images, une cinquantaine de jeux, plus combien de chansons, de croyances, de légendes et de contes... », (1971 : 187).

2. Logiciel conçu par Moscarola et Baulac, LESPHINX_DEVELOPPEMENT, Seynod, France.

3. *Le Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, [En ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>] art. « gros ». Le *Petit Robert* emploie le premier adjectif « mot grossier », (Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Le Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, art. « mot », éd. 2002, version cédérom), de même que le *Lexis* (Jean Dubois (dir.), *Larousse de la langue française : Lexis*, Paris, Larousse, 2002, éd. rev. et corr.).

4. *Ibid.*, art. « injure ».

5. *Ibid.*, art. « juron ».

6. L'importance que revêt ce mot, sur le plan stylistique, est bien notée par l'auteur de la rubrique « Nouvelles locales et provinciales » de *l'Évangéline* (jeudi 28 mai 1896, p. 3, col. 1), l'éditeur-rédacteur-propriétaire du journal, Valentin Landry, de connivence avec l'épistolière, ainsi que le montrent ses encouragements : « Nous vous félicitons cette fois, vous n'employez pas

si souvent le mot qui vous est si cher : *sakerjé*. Corrigez-vous aussi de bien d'autres expressions de semblables valeur [*sic*], et votre français en [*sic*] sera que meilleur » (p. 232). Il faut remarquer que l'auteur emploie une fois, tel quel, le vieux juron *sacrébleu* (p. 93). Désormais, la pagination sera incluse dans le texte. (Gérin et Gérin, 1982 : 245-296).

7. Désormais, la pagination sera incluse dans le texte.

8. Pascal Poirier (1993), art. « frie », *Glossaire acadien*, édition critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton, CEA-Éditions d'Acadie, p. 221.

9. *Ibid.*, art. « ventrèche ».

10. À ce sujet, il convient de citer cette observation de Gisèle Chevalier et de Bernise Doucette : « On dédaigne le lexique grivois et scatologique des jurons français ou liturgique du québécois (putain, putain de merde, kriss, tabarnac, stie) au profit du lexique sacré et scatologique anglais, caché parfois derrière des formes puritaines “frigs, holy God, holysshoot” » (2004 : p. 265-281).

11. Pascal Poirier donne cette étymologie : « Dans certaines localités, *gadelle* est un euphémisme pour le jurement favori des Anglais, “goddam”, et *gadeler* se dit pour *godammer* ». (*op. cit.*, art. « gadelle »).

12. Voir les articles suivants : (Landry et Allard, 1988, 1989, 1994; Kasparian, 2003).

13. Voir les articles suivants : (Kasparian, 2001, à paraître).

14. La figure est reprise de l'article suivant : Kasparian, *art. cit.* (à paraître).

15. *TLF*, art. « purification ».

16. Alain Rey (*op.cit.*, art. « fripon, onne ») note l'emploi v. 1265 d'un verbe *friper*, qui signifie « agiter », et qui prend v. 1545 le sens de « manger goulument ».

BIBLIOGRAPHIE

ARSENAULT, Guy (1973), « Acadie expérience », *Acadie Rock*, Moncton, Éditions d'Acadie.

CHEVALIER, Gisèle, et Bernise DOUCETTE (2005), « S'exclamer en chiac : du français ou de l'anglais? », dans Jean Morency, Hélène Destrempe, Denise Merkle et Martin Pâquet (dir.), *Des cultures en contact : visions de l'Amérique du nord francophone*, Québec, Éditions Nota bene, p. 265-281.

DUBOIS, Jean (dir.) (2002), *Larousse de la langue française : Lexis*, Paris, Larousse. Éd. rev. et corr.

GÉRIN, Pierre, et Pierre M. GÉRIN (1982), *Marichette Lettres acadiennes (1895-1898)*, Sherbrooke, Naaman. (voir : « Glossaire », p. 245-296).

GUILBERT, Louis (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

GUIRAUD, Pierre (1975), *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France.

HARDY, René (1989), « Ce que sacrer veut dire : à l'origine du juron religieux au Québec », *Mentalités : histoire des cultures et des sociétés*, n° 2, p. 104-105.

HUSTON, Nancy (1980), *Dire et interdire. Éléments de jurologie*, Paris, Payot.

KASPARIAN, Sylvia (2001), « Parler bilingue-multilingue et identités : le cas des Arméniens de la diaspora », *Faits de langue* 18, Ophrys, Paris-Gap, p. 211-222.

KASPARIAN, Sylvia (2003), « Parler bilingue et actes identitaires : le cas des Acadiens du Nouveau-Brunswick », dans Robert A. Stebbins, Claude Romney et Micheline Ouellet (dir.), *Francophonie et langue dans un monde divers en évolution : contacts interlinguistiques et socioculturels*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 159-178.

KASPARIAN, Sylvia, « Western Armenian: As a living Language », dans Jos Weitenberg (dir.), *Armenian Linguistics in a Modern Perspective*, multi-volume *Handbook on Armenology*, Brill, Handbuch der Orientalistik (à paraître).

KOCOUREK, Rostislav (1982), *La langue française de la technique et de la science*, Paris, La Documentation française, Wiesbaden, O. Brandstetter.

LANDRY, Rodrigue, et Rhéal ALLARD (1988), « L'assimilation linguistique des francophones hors Québec, le défi de l'école française et le problème de l'unité nationale », *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, vol. 16, n° 3, p. 38-53.

LANDRY, Rodrigue, et Rhéal ALLARD (1989), « Vitalité ethno-linguistique et diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 73-101.

LANDRY, Rodrigue, et Rhéal ALLARD (1994), « Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick », Moncton, Centre de recherche en éducation (Université de Moncton).

LEBLANC, Raymond (1972), « Je suis acadien », *Cri de terre, Poèmes*, Moncton, Éditions d'Acadie.

- LITTRÉ, Émile (1957), art. « gros », *Dictionnaire de la langue française*, Paris, J.-J. Pauvert éd., t. IV.
- MAILLET, Antonine (1971a), *La Sagouine*, Montréal, Leméac.
- MAILLET, Antonine (1971b), *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- MERLE, Pierre (2004), *Petit traité de l'injure*, Paris, l'Archipel.
- POIRIER, Pascal (1993), *Glossaire acadien*, édition critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton, CEA-Éditions d'Acadie.
- RABELAIS, François (1965), *Gargantua*, texte établi et annoté par Pierre Michel, Paris, Gallimard.
- RENAUD, Claude (1979), *Sacordjeu*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- REY, Alain (1992), art. « gros mot », *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- REY-DEBOVE, Josette, et Alain REY (dir.) (2001), art. « mot », *Le Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert. Éd. 2002, version cédérom.
- ROUAYRENC, Catherine (1996), *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France.